



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°372 DU 29 MAI AU 4 JUIN 2023

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 3 personnes tuées dont 2 retrouvées cadavres, 6 victimes de VBG, 2 personnes enlevées et/ou portées disparues et 13 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 femme tuée et 1 fille portée disparue.

Des membres de la milice Imbonerakure, des agents

du SNR et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires et à la justice ont été également relevées dans ce bulletin.

LES GRANDS TITRES

I. DES PERSONNES TUEES

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

III. DE LA JUSTICE

IV. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES PERSONNES TUEES</i>	3
<i>I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE</i>	3
<i>II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	3
<i>II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	3
<i>II.2. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	4
<i>II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	4
<i>II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	5
<i>III. DE LA JUSTICE</i>	5
<i>IV. DES FAITS SECURITAIRES</i>	5
<i>V. CONCLUSION</i>	6

SIGLES ET ABREVIATIONS

API	: <i>Appui à la Protection des Institutions</i>
AT	: <i>Agent de Transmission</i>
CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
EALA	: <i>East African Legislative Assembly</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
FRODEBU	: <i>Front pour la Démocratie du Burundi</i>
PALIBE	: <i>Parti pour la Libération du Peuple</i>
FNL	: <i>Forces Nationales pour la Libération</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
VBG	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

I. DES PERSONNES TUEES

I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Une femme tuée en commune Bugabira, province Kirundo

En date du 2 juin 2023, vers 23 heures, sur la colline Nyakarama, commune Bugabira, province Kirundo, Stéphanie Bucumi, âgée de 60 ans, originaire de cette colline, membre du parti CNDD-FDD, a été tuée dans sa maison par Sébastien Miburo, âgé de 49 ans, résidant sur la colline Rubuga, de la même commune, chef d'antenne du régi communal d'eau, Elie Miburo, âgé de 38 ans, cultivateur, de la colline Rubuga et Xavier Karenzo, âgé de 41 ans, frère de Stéphanie, résidant sur la colline Nya-

karama, de la même commune, cultivateur, tous membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils se sont introduits dans sa maison, l'ont poignardée et l'ont laissée agonisant. Elle a été évacuée par des voisins vers l'hôpital de Ngozi où elle a rendu son âme, dans la matinée du 3 juin 2023. Selon les mêmes sources, des conflits fonciers entre la victime et son frère sont à l'origine de cet assassinat. En date du 3 juin 2023, ces présumés auteurs ont été arrêtés par la police et conduits au cachot de police de la commune Bugabira.

I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 30 mai 2023, vers 17 heures, sur la 4^{ème} transversale, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie décapité de Jonathan Minani, âgé de 45 ans, cultivateur, a été retrouvé par des passants tout près de la rivière Rusizi. Selon des sources sur place, Jonathan avait quitté son domicile tôt le matin du 30 mai 2023, pour aller dans son champ de pastèque situé à moins d'un kilomètre de la Rusizi et sa famille l'avait attendu toute la journée mais en vain. Selon les mêmes sources, le corps de la victime a été évacué vers la morgue de l'hôpital Cibitoke.

Un corps sans vie retrouvé en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 28 mai 2023, sur la colline Sampeke, commune Kayogoro, province Makamba, un corps sans vie en décomposition de Rukata, membre du parti CNDD-FDD a été retrouvé dans un boisement d'eucalyptus à 4 km de son domicile sur la colline Sampeke. Selon des sources sur place, Rukata a été tué amputé de ces organes génitaux par des gens non identifiés. Rukata était disparu depuis le soir du 24 mai 2023 lorsqu'il était parti avec des voisins qui allaient lui acheter du bois d'eucalyptus. Son corps a été enterré sur place par des volontaires de la Croix-Rouge, le même jour. Selon les mêmes sources, Juma Kagoma, voisin de la victime et d'autres personnes qui étaient partis avec la victime ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat communal de police de Kayogoro pour des raisons d'enquête.

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

Une fille violée en commune Cendajuru, province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 juin 2023 indique que dans la soirée du 9 mai 2023, sur la colline Misugi, commune Cendajuru, province Cankuzo, une fille nommée N., âgée de 16 ans, vivant avec un handicap mental, a été violée chez elle par Philbert Banigwa, résidant sur la même colline. Selon des sources sur place, ce dernier a profité de l'absence des parents de la victime pour la violer. Selon les mêmes sources, la victime

a été conduite à l'hôpital communal de Misugi pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police de Cankuzo.

Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega

Dans la nuit du 1^{er} au 2 juin 2023, sur la colline Rwingi, commune Bugendana, province Gitega, D.I., âgée de 15 ans, ayant abandonné l'école en 4^{ème} année à l'ECOFO Nyakeru, au troisième

trimestre de l'année scolaire 2022-2023, a été violée à un chantier d'usine à café par Prosper Ndayizigiye, magasinier en lui promettant un téléphone portable. Selon des sources sur place, le soir du 1^{er} juin 2023, la victime était allée prendre de l'argent promis par Prosper pour acheter un téléphone portable et elle a été contrainte de passer la nuit sur ce chantier. La mère de la victime a alerté ses voisins pour qu'ils l'aident à retrouver sa fillette qui a été attrapée en flagrant délit avec ce présumé auteur. Ce dernier a été arrêté et conduit au cachot communal de police de Bugendana.

Une fillette violée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 1^{er} juin 2023, sur la colline Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, M.N.N., âgée de 7 ans, a été violée par Pierre Ntibazonkiza, âgé de 55 ans, voisin et ami de la mère de l'enfant. Selon des sources sur place, Pierre a violé l'enfant pendant que sa mère n'était pas à la maison. Selon les mêmes sources, la victime a crié mais les voisins ne sont pas intervenus car ils croyaient que sa mère était dans la maison. L'enfant a rapporté les faits et ce présumé auteur a été arrêté le lendemain matin et conduit au cachot communal du poste de police de Bugendana.

Une femme blessée en commune Gatara, province Kayanza

Dans la nuit du 1^{er} juin 2023, vers 22 heures, sur la colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, Elodie Ndikumazambo, âgée de 42 ans, cultivatrice a été blessée à l'aide d'un couteau par son mari, Zacharie Misago, âgé de 48 ans. Selon des sources sur place, Zacharie a vendu 10 kg de haricot afin de partager un verre de bière avec sa concubine, Aline Mugisha, âgée de 23 ans. Arrivé à la maison, Zacharie a été demandé par sa femme pourquoi il continuait de dilapider la récolte de la

famille et Zacharie a blessé sa femme à l'aide d'un couteau au niveau du bras droit. Selon les mêmes sources, des voisins sont intervenus et ont évacué cette femme la même nuit, au centre de santé Gatara tandis que le mari a pris le large.

Une fillette violée en commune Mbuye, province de Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 juin 2023 indique qu'en date du 27 mai 2023, vers 19 heures, sur la colline Bigwana, commune Mbuye, province Muramvya, A.K, âgée de 15 ans, élève en 8^{ème} année à l'ECOFO Bigwana, a été violée par Vianney Ngendakuriyo, travailleur domestique, à environ 500 mètres du domicile. Selon des sources sur place, la victime venait de suivre des cours du soir chez son enseignant quand elle a croisé Vianney qui était venu soi-disant pour l'accompagner. Selon les mêmes sources, Vianney a donné une somme de 1000 fbu à cette fillette afin de coucher avec lui et lors de l'acte la fillette a crié et des passants sont intervenus. Le présumé auteur a été arrêté et conduit la même nuit au cachot du poste de police de la commune Mbuye avant d'être transféré à la prison de Muramvya en date du 30 mai 2023.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 juin 2023 indique qu'en date du 23 mai 2023 sur la colline Minago, commune et province Rumonge, B.N., âgée de 11 ans, a été violée dans un champ de manioc par le nommé Eson, travaillant dans un atelier de couture. Selon des sources sur place, ce dernier l'a trouvée seule à la maison et l'a conduite dans un champ de manioc pour la violer. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Kizuka, en date du 25 mai 2023 pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a pris fuite.

II.2. DU DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un militaire enlevé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

Dans la nuit du 29 mai 2023, au camp API sis au quartier IX, zone Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Méthode Nzirubusa, militaire du camp API, ex-combattant du PALIPE HUTU FNL, a été enlevé par des agents du SNR. Selon des sources sur place, Méthode était AT du parlemen-

taire de l'EALA Christophe Nduwayo, membre du comité exécutif du parti CNL au niveau national avant la fin de son mandat. Selon les mêmes sources, Méthode avait regagné le camp API. Sa famille lui avait rendu visite au cachot du SNR tout près de la cathédrale Régina Mundi mais par après elle ne l'a pas vu.

Une fille portée disparue en commune Butezi, province Ruyigi

En date du 1^{er} juin 2023, vers 18 heures, sur la colline Munyinya, commune Butezi, province Ruyigi, Chantal Niyomukiza, âgée de 20 ans, cultivatrice, originaire de la colline Rutegama, zone Bwagiriza,

commune Butezi, province Ruyigi a été portée disparue. Selon des sources sur place, la victime venait du centre de santé de Nyankanda où elle était allée se faire soigner. Cette fille était vue, vers 18 heures, sur la colline de Munyinya avec un réfugié congolais vivant au camp Nyankanda.

II.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Neuf personnes arrêtées en commune et province Rumonge

En date du 29 mai 2023, au quartier Swahili, commune et province Rumonge, neuf cambistes dont un nommé Baransata, membre du parti Sahwanya FRODEBU, ont été arrêtés par des policiers et conduits au cachot communal de police de Rumonge. Selon des sources sur place, la police a mené une fouille et perquisition en saisissant à ces cambistes plus de 2 millions de shilling tanzanien, 1000 dollars américains, 145 francs congolais,...En date du 30 mai 2023, tous ces cambistes ont été auditionnés et condamnés en flagrance par le tribunal de grande instance de Rumonge à payer une somme de 100 000 fbu d'amende chacun avant leur libération et tout l'argent saisi sera versé au trésor public. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés par le ministère public de travailler sans autorisation et sans bureau de change.

Quatre personnes arrêtées en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 mai 2023 indique qu'en date 26 mai 2023,

vers 21 heures, sur la colline Kabondo, zone et commune Nyanza-lac, province Makamba, dans un bar communément appelé « club Giramahoro », Clément Niragira, originaire de la colline Rutegama, commune Vugizo, province Makamba, enseignant ; Gilbert, enseignant ; Alexis, Directeur du Lycée technique St Germain et Gérard Hakizimana, commerçant, résidant à Kabonga ont été arrêtés par Jean Claude, commissaire communal de police et conduits au cachot du commissariat communal de police à Nyanza-lac sur l'ordre de Janvier, responsable communal du SNR. Selon des sources sur place, ils partageaient un verre quand des policiers ont fait irruption et ont arrêté Gérard. Quand ses amis ont demandé aux policiers pourquoi, ils ont arrêté Gérard, ils ont été aussi arrêtés et menottés. Selon les mêmes sources, après quelques heures, ils ont été transférés dans un cachot du SNR à Makamba où trois sur les quatre ont été libérés en date du 30 mai 2023, vers 4 heures du matin. Gérard Hakizimana qui rentrait de la Tanzanie où il venait de passer quelques mois en train de suivre des vaches familiales n'a pas été libéré.

III. DE LA JUSTICE

Un policier condamné en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 29 mai 2023, le TGI Cibitoke a auditionné et a condamné Alexis Nimubona, policier à une peine de servitude pénale à perpétuité au cours d'un procès de flagrance et à payer à la famille de la victime une somme de 15 595 000 fbu. Le TGI a blanchi Eugène Ntibiyumwe, veilleur de la COSPEC

qui avait été accusé par le Ministère public de non-assistance à une personne en danger. Selon des sources sur place, ce policier a été accusé d'avoir ouvert délibérément le feu sur Jean Ndagijimana qui rentrait le soir pour garder le marché moderne de Mabayi à l'aide de son arme dans la nuit du 23 au 24 mai 2023, au chef-lieu de la commune Mabayi, province Cibitoke.

IV. DES FAITS SECURITAIRES

Un enfant brûlé en commune et province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 mai 2023 indique qu'en date du 21 mai 2023, sur la colline Mugozi, commune et province Cankuzo, Pacifique Mfatirimana, âgé de 5 ans, orphelin de mère, a été brûlé au visage à l'aide des herbes en

flamme par Pascal Ndotsa, son grand-père. Selon des sources sur place, l'enfant venait de manger des arachides sans autorisation quand Pascal l'a brûlé. Ce dernier a été arrêté en date du 31 mai 2023 et conduit au cachot du commissariat provincial de Cankuzo.

Signalons que l'enfant avait été conduit dans un orphelinat des Sœurs Bene Bernadette de Muremera en commune Kigamba et il venait de regagner sa famille, il y a quelques jours.

V. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays. Ce bulletin répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires et à la justice dans certaines provinces du pays. La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.